Lettre académique Devoirs Faits N°2 – avril 2026

L'intelligence artificielle dans Devoirs Faits : *doit-elle et peut-elle y avoir sa place ?*

L'IA peut aider à apprendre, mais ne doit ni faire le devoir à la place de l'élève, ni court-circuiter son raisonnement, ni exposer ses données personnelles. Dans Devoirs Faits, l'IA n'est pas là pour faire les devoirs : elle est là pour mieux apprendre à les faire seul.

Les outils d'intelligence artificielle générative sont déjà dans nos établissements : dans les poches des collégiens, dans les navigateurs des assistants éducatifs, dans les pratiques personnelles de nombreux enseignants. La question n'est donc plus de savoir si l'IA entrera dans nos salles d'étude ; elle y est. La question est de décider comment nous en définissons les règles d'usage, pour que cette présence serve réellement les apprentissages plutôt qu'elle ne les contourne.

Pour y répondre avec rigueur, il convient de distinguer deux dimensions que les débats confondent trop souvent. La première est normative : l'IA *doit-elle* avoir sa place dans Devoirs Faits, au regard des finalités du dispositif ? La seconde est empirique : *peut-elle* y avoir sa place, au regard des contraintes cognitives, pédagogiques et réglementaires que la recherche identifie ? C'est en traitant ces deux questions séparément que l'on peut construire une doctrine cohérente, et non une réaction d'humeur, dans un sens ou dans l'autre.

1. Ce que l'IA change pour Devoirs Faits : entre gain réel et risque(s)

Un potentiel de différenciation inédit

La recherche en sociologie de l'éducation l'a établi empiriquement : les devoirs scolaires amplifient les inégalités sociales dès lors qu'ils reposent sur des ressources familiales inégalement distribuées. C'est cette réalité qui donne au dispositif sa raison d'être, et c'est à cette aune qu'il faut évaluer l'IA.

En effet, l'IA générative offre un potentiel inédit à l'encadrant : produire en quelques secondes des supports différenciés (versions simplifiées d'un texte, exercices de difficulté croissante, reformulations de consignes) que la contrainte de temps rendait jusqu'ici difficiles à préparer pour chaque élève.
Nous le savons toutes et tous d'expérience, le profil majoritaire sociolinguistique de nos élèves rend particulièrement saillante la question de la lisibilité des consignes des devoirs proposés. Aussi la capacité de reformulation rapide et adaptée que représente l'usage de l'IA, est un levier pédagogique concret.

Le risque central : le déchargement cognitif

Le gain potentiel a cependant pour revers un risque documenté et précis, que le cadre ministériel de juin 2025 nomme « spoliation cognitive » et que les sciences cognitives formalisent sous le concept de *cognitive offloading*. Ce phénomène désigne la tendance à déléguer à un outil externe des opérations mentales que l'on pourrait et devrait effectuer soi-même. Le déchargement peut être fonctionnel : utiliser une calculatrice pour ne pas additionner manuellement libère la mémoire de travail pour le raisonnement algébrique. Il devient contre-productif dès lors qu'il porte sur les opérations mêmes que l'apprentissage vise à construire, comme formuler, raisonner, mémoriser ou produire.

La psychologie cognitive a établi, sur la base de décennies de recherches expérimentales, que la récupération active (se forcer à retrouver une information ou reconstruire un raisonnement) produit une rétention significativement supérieure à l'acceptation passive d'une réponse déjà formulée. Aussi quand un élève soumet une question à un chatbot et recopie la réponse, il prive son cerveau de l'effort de récupération qui aurait solidifié l'apprentissage. L'objectif apparent est atteint (les devoirs sont faits) ; l'objectif profond du dispositif (que l'élève construise ses méthodes et gagne en autonomie) est précisément manqué.

C'est pourquoi l'évaluation de tout usage de l'IA dans Devoirs Faits doit répondre à une seule question de fond : ***l'outil prend-il en charge l'effort cognitif de l'élève, ou l'aide-t-il à l'exercer ?*** Cette distinction, simple dans son énoncé, demande une vigilance constante dans la pratique.

2. Le cadre national de juin 2025 : deux groupes, deux postures

Le cadre ministériel pose une règle structurante : avant la classe de 4e, les élèves ne doivent pas manipuler directement un outil d'IA générative. À partir de la 4e, un usage élève est possible, mais « de façon limitée, encadrée, expliquée et accompagnée ». Ces quatre adjectifs ne sont pas interchangeables.

Limité signifie que l'IA intervient ponctuellement, sur des tâches définies à l'avance, et non comme recours systématique dès qu'un élève hésite. Un élève qui a l'habitude de solliciter l'IA à la moindre incertitude ne développe pas la tolérance à l'effort que l'apprentissage exige.

Encadré signifie qu'un adulte est actif pendant toute l'interaction, non pour surveiller, mais pour maintenir l'élève en situation d'agent de son apprentissage.

Expliqué signifie que l'objectif pédagogique est énoncé avant de commencer : l'élève sait pourquoi il utilise l'outil et ce qu'on attend de lui en retour. Cette explicitation préalable active l'attention intentionnelle, premier des quatre piliers.

Accompagné signifie que la médiation humaine est permanente : l'élève ne reste jamais seul avec la machine.
Pour les 6e et 5e, l'IA a sa place en arrière-plan, au service exclusif des adultes qui préparent, différencient et structurent l'aide. Pour les 4e et 3e, elle peut devenir un assistant ponctuel d'entraînement et de réflexion critique, mais jamais un producteur final.

3. Quatre exemples concrets, de la 6e à la 3e

Afin de tester les prompts qu'implique la description des usages suivants, vous avez accès à cette page où vous pouvez copier-coller dans l'IA de votre choix afin dans évaluer la pertinence pour votre usage.

6e : apprendre à lire une consigne (usage adulte)

L'objectif est d'aider les élèves à comprendre ce qu'une consigne complexe attend d'eux. Avant la séance, l'encadrant soumet la consigne originale à l'IA et lui demande d'en produire une version simplifiée ainsi qu'une check-list en trois étapes : lire l'ensemble du texte, souligner le verbe de la consigne, identifier le support sur lequel on travaille. Il vérifie la formulation avant usage ; cette validation est non négociable, car les outils d'IA commettent des erreurs, y compris sur des reformulations simples.

L'élève travaille à partir du support préparé, explique à voix haute ce qu'il a compris, puis commence à répondre. Il ne touche pas au chatbot. Son effort (lire, comprendre, produire) reste entièrement le sien. L'IA a rendu l'obstacle plus accessible sans l'effacer.

5e : vérifier une réponse d'IA (l'IA comme objet d'étude)

L'encadrant génère avant la séance une réponse d'IA à une question de cours et la présente aux élèves sans en révéler la source dans un premier temps. Les élèves la lisent, puis la comparent avec leur cahier ou leur manuel. L'encadrant pose des questions guidées : *Qu'est-ce qu'on peut vérifier ici ? Quelle information manque ? Où est la preuve dans le cahier ?*

Cette activité construit une compétence critique fondamentale que la recherche identifie comme particulièrement difficile à développer chez les jeunes utilisateurs : la tendance à accorder une confiance excessive aux textes bien rédigés, ce que l'on appelle la « fluidité trompeuse » des productions d'IA, est documentée dès le collège. Nommer ce mécanisme et l'exercer concrètement est l'un des apports les plus précieux que Devoirs Faits peut offrir sur cette question, qui n'est pas facile à développer dans un contexte de classe.

4e : analyser une correction pour comprendre son raisonnement (usage élève supervisé)

Sur un exercice déjà traité par l'élève, l'encadrant lui propose de soumettre l'exercice dépersonnalisé à l'IA et d'en lire la correction proposée. L'élève compare les deux démarches (la sienne et celle de l'IA) et doit expliquer oralement, étape par étape, laquelle est la plus rigoureuse et pourquoi. L'objectif n'est pas de corriger le devoir grâce à l'IA, mais d'activer le retour sur l'erreur dans une configuration où c'est l'élève qui conduit lui-même la comparaison.

Alors si l'élève ne peut pas expliquer oralement chaque étape, la séance change de cap forcément (comprendre pourquoi, et non recopier). La présence active de l'adulte est toujours ici irremplaçable.

3e : s'entraîner à l'oral (usage élève supervisé)

Pour préparer un oral de stage ou un exposé de brevet blanc, l'élève soumet à l'IA le titre et le plan de son exposé et lui demande de générer cinq questions types qu'un jury pourrait éventuellement lui poser. Il s'exerce ensuite à répondre oralement à ces questions, d'abord seul, puis face à l'encadrant qui joue le rôle d'évaluateur bienveillant. Ce scénario est conforme aux recommandations de la recherche internationale sur les usages bénéfiques de l'IA en classe : l'élève reste dans une posture active de décision (il évalue les questions, construit ses réponses, ajuste son plan) sans que la machine produise à sa place.

Le contenu de l'exposé reste entièrement de la main de l'élève. L'IA entraîne, elle ne produit pas à la place de l'élève. Le dialogue itératif avec l'IA restera pour sa scolarité future, une démarche à revisiter lors d'autres échéances : bac de français, Grand Oral, exposés...

4. Vademecum pour les équipes : droits, interdictions, réflexion collective

Avant chaque séance : trois questions indispensables

1. Quel est l'objectif d'apprentissage précis, et l'usage envisagé le sert-il ou le contourne-t-il ? Ai-je vérifié la production de l'IA avant de la soumettre aux élèves ou de les laisser la consulter ?
2. Ai-je prévu comment m'assurer que l'élève s'est approprié le contenu et ne l'a pas simplement recopié ?
3. Si l'une de ces réponses est incertaine, la séance n'est pas prête.

Droits et interdictions, niveau par niveau (Fig.1)

En 6e et 5e, les encadrants peuvent mobiliser l'IA pour préparer des supports différenciés, des exercices progressifs, des reformulations de consignes et des activités d'éducation aux médias portant sur l'IA comme objet d'étude. Les élèves ne manipulent en aucun cas un outil d'IA générative. Aucun contenu identifiable appartenant à un élève ne doit être saisi dans un outil grand public : ni nom, ni copie, ni situation personnelle.

En 4e et 3e, les élèves peuvent utiliser ponctuellement un outil d'IA sous supervision active pour comprendre une notion, réviser, générer des questions d'entraînement, obtenir une proposition de plan à critiquer ou s'entraîner à l'oral. Chaque usage suppose une trace personnelle de l'élève (reformulation écrite, annotation, production propre) et la capacité à expliquer oralement ce qui a été compris. À tous les niveaux, faire rédiger un devoir complet, recopier une réponse d'IA, saisir des données personnelles ou laisser un élève seul avec l'outil reste formellement exclu.

Ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, par niveau

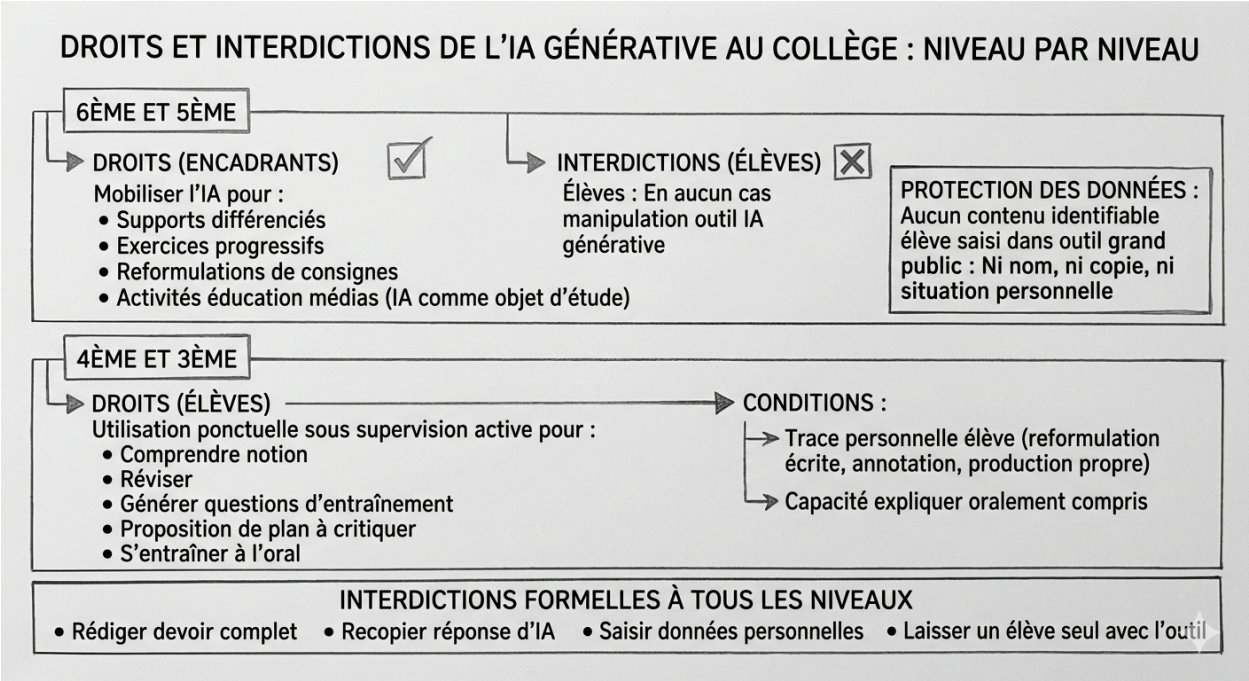


Fig 1 Synthèse réalisée avec IA (Gemini)

La fréquence : une question de sens

Fixer un quota de séances autorisant l'IA serait à la fois trop rigide et pédagogiquement insuffisant. La fréquence juste est celle qui correspond à la présence d'un objectif d'apprentissage clairement identifié. Les recherches sur la mémoire rappellent que l'apprentissage le plus durable repose sur une pratique distribuée et espacée dans le temps, et non sur une exposition dense et répétée à un même outil. Une présence trop fréquente de l'IA dans les séances risque de produire une banalisation qui détruit la posture critique que l'on cherche à construire. La rareté relative contribue à la conscience : l'élève qui sait que l'outil n'intervient que dans des conditions précises est davantage porté à réfléchir à pourquoi il l'utilise.

La réflexion collective d'établissement : une étape non négociable (Fig.2)

Le vademecum national rappelle que Devoirs Faits « doit permettre aux équipes pédagogiques de réfléchir collectivement à la question du travail personnel de l'élève ». Cette vocation délibérative s'impose aujourd'hui avec une acuité particulière. Il appartient au coordonnateur Devoirs Faits, en lien avec la direction, d'organiser au moins une réunion annuelle consacrée à la doctrine IA de l'établissement : pour partager les pratiques existantes, définir ce qui est collectivement validé, et construire des outils partagés (une liste de situations d'usage légitimes, une procédure de vérification des productions d'IA avant usage, une formulation accessible de la règle à expliquer aux élèves et aux familles).

Une note d'information courte destinée aux familles, qui explique simplement ce qui se fait ou non et pourquoi, renforce la cohérence éducative entre l'école et la maison et contribue à la confiance des parents dans le dispositif.

Un protocole de réflexion collective de l’usage de l’IA (DF)

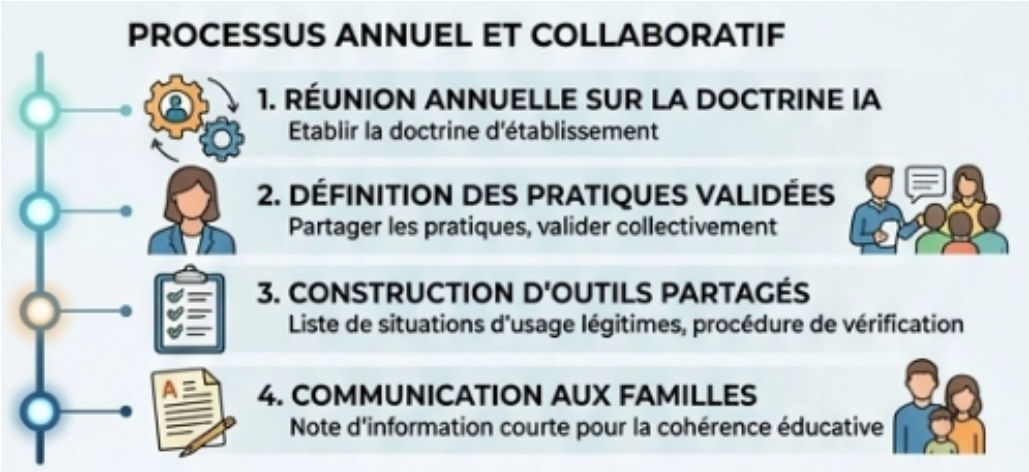


Fig.2 Synthèse réalisée avec IA (Gemini)

Vous pouvez télécharger ce modèle et le compléter pour l’adapter à votre établissement : logo, nom des encadrant-es et autres à l’adresse suivante :
https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/jrj2NzC6CmgLQtc

Tableau récapitulatif

	6e – 5e	4e – 3e
Qui utilise l'IA ?	L'adulte encadrant uniquement	L'élève, sous supervision active de l'adulte
Dans quel but ?	Différenciation, remédiation, comprendre des notions	Idem + comprendre, réviser, s'entraîner, esprit critique en autonomie partielle
Trace de l'élève	Travail sur le support préparé par l'adulte	Idem + Reformulation, annotation, production personnelle
Piliers cognitifs	Attention et consolidation via supports adaptés	Facilite l'engagement actif, le retour sur erreur et la consolidation
Rôle de l'IA	Outil de préparation invisible piloté par encadrant-e	Assistant temporaire, jamais producteur final
Exclusions absolues	Tout usage direct d'IA par l'élève	Production complète du devoir, recopie, usage sans supervision
Données personnelles	**Aucune donnée élève dans un outil grand public**	**Aucune donnée élève dans un outil grand public**

En somme, vous l'aurez compris, l'intelligence artificielle ne résout pas la question pédagogique fondamentale que Devoirs Faits pose depuis sa création : *comment aider chaque élève, quel que soit son environnement familial, à construire les méthodes et l'autonomie qui lui permettront de réussir ?*

Elle la complique, parce qu'elle offre une voie de contournement inédite. Mais elle l'enrichit aussi, parce qu'elle ouvre des possibilités de différenciation et d'entraînement que les équipes n'avaient pas jusqu'ici ; à condition que l'effort intellectuel reste du côté de l'élève.

La posture qui s'impose n'est ni l'interdiction générale ni l'autorisation sans balises. C'est une doctrine construite collectivement, fondée sur les textes en vigueur et sur les données de la recherche, et adaptée à la réalité de nos établissements et de nos élèves.

Afin de s'approprier quelques pratiques utiles et découvertes d'outils pratiques, une série de webinaires est en préparation pour vous accompagner au mieux.

Sitographie indicative

André, Adeline, et al. (groupe IA-IPR, académie de Paris). *IA et devoirs à la maison : comment utiliser l'IA de manière pertinente pour t'aider à faire tes devoirs ?* Académie de Paris, 2024-2025. https://edurl.fr/IA&devoirs

Ce PDF contient les recommandations par niveau (6e à lycée) directement applicables en séance. C'est la pièce justificative à avoir sous la main lors d'une réunion d'équipe sur la doctrine IA de l'établissement. https://www.education.gouv.fr/media/227697/download

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR). *L'intelligence artificielle dans les établissements scolaires*, rapport n° 24-25-016B. Paris : MENJ, mai 2025. https://www.education.gouv.fr/l-intelligence-artificielle-dans-les-etablissements-scolaires-450655

ZOOM sur le collège Albert Lougnon

Quand Devoirs Faits devient un projet d'établissement

Le collège Albert Lougnon est classé REP+. Il est implanté au Guillaume, dans les hauts de Saint-Paul, et scolarise une population pour laquelle les conditions d'étude à domicile sont souvent difficiles : espace contraint, environnement bruyant, aide familiale limitée. Mais surtout, près de 90 % des élèves sont transportés : ils arrivent tôt, repartent tard, et le trajet mange une part précieuse du temps disponible pour travailler.

C'est dans ce contexte que Devoirs Faits a pris une dimension particulière. Non pas comme une réponse d'urgence, mais comme une réponse structurée, pensée sur le long terme, et portée collectivement par toute l'équipe éducative.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 624 élèves ont bénéficié du dispositif (soit la quasi-totalité du collège), encadrés par 31 professeurs, 6 professeurs des écoles mobilisés dans le cadre du dispositif PACTE, et 3 assistants pédagogiques, pour une durée moyenne de 1,1 heure par semaine et par élève.

Ce que le cadre réglementaire prévoit… et comment Albert Lougnon l'habite

Devoirs Faits repose sur quelques principes fondateurs : offrir un temps et un espace dédiés au travail personnel, aider les élèves à comprendre les attendus scolaires, et développer leur autonomie. L'encadrement peut être assuré par des enseignants, des assistants d'éducation ou des intervenants extérieurs. La participation est organisée à l'initiative de l'établissement, en lien avec les familles. À Albert Lougnon, ces principes ont été traduits en choix d'organisation très concrets, qui valent d'être partagés.

La progressivité par niveau.

En sixième, la participation est obligatoire pour tous les élèves : 168 élèves, soit 100 % d'une classe d'âge. Cette obligation, formalisée par une signature parentale en cas de refus, permet d'installer dès l'entrée au collège les bons réflexes de travail. En cinquième et en quatrième, ce sont les professeurs principaux qui identifient, en début d'année, les élèves prioritaires à partir des données disponibles dans Pronote, avec une réévaluation au premier conseil de classe. Pour 2024-2025, 82 % des cinquièmes et 75 % des quatrièmes étaient concernés. En troisième, la participation est volontaire, et 96 % des élèves (hors Prépa Métiers) ont choisi de s'inscrire. Ce chiffre, à lui seul, dit quelque chose de la confiance que les élèves accordent au dispositif.

Le contrat trimestriel.

Une fois inscrits via un contrat passé entre l'élève, les parents et le collège, les élèves ont l'obligation d'être présents. Ce mécanisme simple mais efficace évite l'absentéisme de convenance et responsabilise l'élève dans son engagement.

L'intégration à l'emploi du temps.

Les séances se tiennent pendant les heures creuses, sur un créneau d'une heure. Elles ne sont pas vécues comme un dispositif en marge : elles font partie du rythme scolaire ordinaire.

La formation des encadrants.

Les assistants pédagogiques reçoivent une formation spécifique en début d'année pour s'aligner sur la posture attendue : ne pas faire à la place de l'élève, travailler la méthode, accompagner la compréhension des consignes. Cette cohérence de posture entre tous les adultes encadrants est un point fort souvent cité.

La philosophie du dispositif : apprendre à apprendre

Ce qui caractérise la mise en œuvre d'Albert Lougnon, c'est une ambition pédagogique clairement énoncée et collectivement partagée : *« apprendre à apprendre »*. Devoirs Faits n'est pas ici un service de garderie studieuse. C'est un espace où l'on travaille la méthode autant que le contenu.

Une séance type s'organise autour de quatre temps : accueillir les élèves et identifier ce que chacun a à faire ; aider à prioriser les tâches (par urgence, difficulté, durée) ; accompagner le travail en passant voir chaque élève pour éclaircir les obstacles sans faire à leur place ; et, en fin de séance, faire un bilan de ce qui a été réalisé et de ce qu'il reste à faire.

C'est dans cet esprit qu'ont été introduites, cette année, des séances de rentrée dédiées aux sixièmes : tenue de l'agenda, organisation du travail sur la semaine, découverte de techniques de mémorisation. Des compétences transversales, travaillées explicitement, qui servent bien au-delà du dispositif.

Le numérique est également un levier actif : les séances se tiennent autant que possible en salle informatique, et les professeurs sont invités à déposer régulièrement sur Pronote les ressources nécessaires (cours, exercices, manuels numériques), avec des consignes suffisamment explicites pour qu'un encadrant d'une autre discipline puisse guider l'élève efficacement.

Le « Coup de Pouce » : un espace complémentaire, ouvert à tous, chaque jour

En complément de Devoirs Faits, le collège a développé l'Opération « Coup de Pouce » : un espace de travail ouvert tous les jours, de 7h00 à 7h45 le matin et sur toute la pause méridienne de 12h00 à 13h30, sans inscription préalable ni obligation de présence.

Quinze encadrants se relaient sur ces créneaux (13 professeurs, 1 assistant pédagogique et la référente REP+). En moyenne, 12 élèves fréquentent le créneau matinal et 33 élèves la pause méridienne : des chiffres qui soulignent à quel point ce dispositif répond à un besoin réel pour les élèves transportés, qui arrivent tôt et pour qui l'établissement est, le matin, le seul espace calme disponible.

Cette année a vu la formalisation d'une Charte Coup de Pouce, affichée dans les salles et diffusée aux encadrants. Elle précise les règles du jeu : accès libre aux ordinateurs pour consulter Pronote, effectuer des recherches ou répondre à des exercices interactifs ; règlement intérieur applicable sans dérogation ; possibilité pour un professeur principal d'orienter un élève vers le dispositif sur décision motivée.

Ce travail de formalisation n'est pas anodin : il contribue à une lisibilité et à une cohérence d'ensemble qui renforcent la crédibilité du dispositif aux yeux des élèves. L'un des effets les plus remarquables du Coup de Pouce reste l'émergence d'une entraide spontanée entre niveaux : des élèves de troisième accompagnent régulièrement leurs cadets de sixième, créant un tutorat intergénérationnel que personne n'a planifié mais que tout le monde encourage.

Ce que disent les élèves et les enseignants L'établissement s'est doté d'un outil de pilotage sérieux : chaque année, une enquête de satisfaction est conduite auprès des élèves et des enseignants encadrants.

Pour 2024-2025, 439 élèves et 31 professeurs ont répondu. Les résultats méritent d'être lus avec attention, car ils illustrent à la fois les forces et les marges de progression du dispositif. Du côté des élèves, 69 % estiment que les séances les ont aidés à mieux comprendre les devoirs donnés, et 71 % déclarent avoir mieux travaillé grâce à Devoirs Faits : des chiffres stables depuis 2022. La note moyenne attribuée au dispositif est de 6,5/10. Parmi les satisfactions exprimées : l'aide apportée par les enseignants, la possibilité de travailler en groupe, le fait de rentrer chez soi sans devoirs à terminer.

Parmi les points de tension : le bruit dans certaines salles, l'hétérogénéité des pratiques entre encadrants (certains ne laissant pas travailler à plusieurs), le placement du créneau en fin de journée pour certains élèves. Ces retours, loin d'être ignorés, alimentent directement les ajustements d'une année sur l'autre.

« Les professeurs n'ont pas la même manière d'expliquer les cours, donc avoir la version d'un autre professeur m'aide à mieux comprendre. » « Quand j'arrivais chez moi, j'avais le temps de m'amuser parce que je n'avais pas de devoirs. » « Ce qui m'a plus, c'est que quand on a terminé, on peut aller aider les autres. »

Du côté des enseignants, le dispositif est majoritairement jugé utile, particulièrement pour les élèves en difficulté, à condition que les groupes soient réduits. Ils pointent des besoins récurrents chez les élèves : l'organisation et la priorisation des tâches, les techniques de mémorisation, la reformulation des consignes, et le développement de la persévérance. Ce diagnostic commun nourrit directement les objectifs pédagogiques de l'année suivante.

Les défis en cours, les pistes pour demain La force de l'équipe est aussi de ne pas se raconter d'histoires. Deux chantiers sont clairement identifiés.

La qualité du prescrit numérique. Malgré les efforts accomplis, des élèves signalent encore l'absence de cours en ligne pour rattraper une leçon manquée, ou des consignes insuffisamment précises sur ce qu'il convient d'apprendre. L'enjeu est de taille : si les ressources ne sont pas disponibles sur Pronote, l'encadrant (qui n'est pas nécessairement le

professeur de la discipline) ne peut pas guider efficacement l'élève. C'est un effort collectif qui suppose une adhésion de tous les enseignants de l'établissement, pas seulement des encadrants directs.

La fréquentation inégale du Coup de Pouce selon les niveaux. Si le dispositif enregistre une fréquentation réelle (en moyenne 33 élèves sur la pause méridienne et 12 sur le créneau matinal), celle-ci reste inégale selon les niveaux. Les sixièmes et les troisièmes, pourtant deux publics prioritaires à des titres différents, y sont moins présents qu'attendu. L'objectif pour l'année à venir est de mieux mobiliser les équipes éducatives dans leur rôle d'orientation et de prescription, afin que ces élèves trouvent davantage le chemin de cet espace qui pourrait leur bénéficier.

Un modèle transférable ?

Ce qui fait la force du modèle d'Albert Lougnon n'est pas son originalité spectaculaire (chaque établissement a ses contraintes propres), mais sa cohérence interne : un cadre clair, une philosophie partagée, des outils de suivi réguliers, et une culture du retour d'expérience assumée.

La progressivité par niveau, le contrat trimestriel, les séances de rentrée sur les méthodes de travail, la charte du Coup de Pouce, l'enquête annuelle auprès des élèves et des enseignants : autant de leviers qui, pris séparément, peuvent sembler modestes, mais qui, articulés ensemble, produisent un dispositif solide et vivant.

Pour toute équipe souhaitant renforcer ou faire évoluer sa propre mise en œuvre de Devoirs Faits, l'expérience du collège Albert Lougnon offre des pistes concrètes et éprouvées, à s'approprier bien sûr en fonction des réalités du collège et de sa géographie.

Article rédigé à partir du bilan de pilotage 2024-2025 (juin 2025) et des échanges conduits lors de la réunion de bilan du mercredi 18 mars 2026.

Merci à M. TAPPA, principal du collège, pour son accueil et sa disponibilité.

Merci à Mme Cécile ROUX, professeure de mathématiques et coordinatrice du dispositif, pour la qualité et la générosité des échanges.

- ☐ ***Retrouver le DIGIPAD mis à disposition des encadrant-e-s par Cécile ROUX*** ***https://digipad.app/p/1307110/18ea6fdbcae***
- ☐ ***Retrouver les éléments de pilotage des équipes rencontrées*** *sur notre NUAGE dédié aux Devoirs Faits. https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/mttPg84F3EzBFQj*

Et vous, quels sont vos retours de terrain sur les usages de l'IA dans le cadre de Devoirs Faits ?

Quelles difficultés avez-vous rencontrées et quelles solutions avez-vous mises en place ?

📩 **Vous pouvez m'adresser vos remarques et propositions à l'adresse suivante :**

matthieu.clement@ac-reunion.fr
Chargé de mission académique "Devoirs faits

Notre prochaine rencontre se fera probablement en visio sur les possibles des usages de l'IA.

A bientôt de vos nouvelles, initiatives et partage de votre expertise !

ZOOM sur le collège Albert Lougnon

Quand *Devoirs Faits* devient un projet d'établissement

Le collège Albert Lougnon est classé REP+. Il est implanté au Guillaume, dans les hauts de Saint-Paul, et scolarise une population pour laquelle les conditions d'étude à domicile sont souvent difficiles : espace contraint, environnement bruyant, aide familiale limitée. Mais surtout, près de 90 % des élèves sont transportés : ils arrivent tôt, repartent tard, et le trajet mange une part précieuse du temps disponible pour travailler.

C'est dans ce contexte que Devoirs Faits a pris une dimension particulière. Non pas comme une réponse d'urgence, mais comme une réponse structurée, pensée sur le long terme, et portée collectivement par toute l'équipe éducative.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 624 élèves ont bénéficié du dispositif (soit la quasi-totalité du collège), encadrés par 31 professeurs, 6 professeurs des écoles mobilisés dans le cadre du dispositif PACTE, et 3 assistants pédagogiques, pour une durée moyenne de 1,1 heure par semaine et par élève.

Ce que le cadre réglementaire prévoit… et comment Albert Lougnon l'habite

Devoirs Faits repose sur quelques principes fondateurs : offrir un temps et un espace dédiés au travail personnel, aider les élèves à comprendre les attendus scolaires, et développer leur autonomie. L'encadrement peut être assuré par des enseignants, des assistants d'éducation ou des intervenants extérieurs. La participation est organisée à l'initiative de l'établissement, en lien avec les familles. À Albert Lougnon, ces principes ont été traduits en choix d'organisation très concrets, qui valent d'être partagés.

La progressivité par niveau.

En sixième, la participation est obligatoire pour tous les élèves : 168 élèves, soit 100 % d'une classe d'âge. Cette obligation, formalisée par une signature parentale en cas de refus, permet d'installer dès l'entrée au collège les bons réflexes de travail. En cinquième et en quatrième, ce sont les professeurs principaux qui identifient, en début d'année, les élèves prioritaires à partir des données disponibles dans Pronote, avec une réévaluation au premier conseil de classe. Pour 2024-2025, 82 % des cinquièmes et 75 % des quatrièmes étaient concernés. En troisième, la participation est volontaire, et 96 % des élèves (hors Prépa Métiers) ont choisi de s'inscrire. Ce chiffre, à lui seul, dit quelque chose de la confiance que les élèves accordent au dispositif.

Le contrat trimestriel.

Une fois inscrits via un contrat passé entre l'élève, les parents et le collège, les élèves ont l'obligation d'être présents. Ce mécanisme simple mais efficace évite l'absentéisme de convenance et responsabilise l'élève dans son engagement.

L'intégration à l'emploi du temps.

Les séances se tiennent pendant les heures creuses, sur un créneau d'une heure. Elles ne sont pas vécues comme un dispositif en marge : elles font partie du rythme scolaire ordinaire.

La formation des encadrants.

Les assistants pédagogiques reçoivent une formation spécifique en début d'année pour s'aligner sur la posture attendue : ne pas faire à la place de l'élève, travailler la méthode, accompagner la compréhension des consignes. Cette cohérence de posture entre tous les adultes encadrants est un point fort souvent cité.

La philosophie du dispositif : apprendre à apprendre

Ce qui caractérise la mise en œuvre d'Albert Lougnon, c'est une ambition pédagogique clairement énoncée et collectivement partagée : *« apprendre à apprendre »*. Devoirs Faits n'est pas ici un service de garderie studieuse. C'est un espace où l'on travaille la méthode autant que le contenu.

Une séance type s'organise autour de quatre temps : accueillir les élèves et identifier ce que chacun a à faire ; aider à prioriser les tâches (par urgence, difficulté, durée) ; accompagner le travail en passant voir chaque élève pour éclaircir les obstacles sans faire à leur place ; et, en fin de séance, faire un bilan de ce qui a été réalisé et de ce qu'il reste à faire.

C'est dans cet esprit qu'ont été introduites, cette année, des séances de rentrée dédiées aux sixièmes : tenue de l'agenda, organisation du travail sur la semaine, découverte de techniques de mémorisation. Des compétences transversales, travaillées explicitement, qui servent bien au-delà du dispositif.

Le numérique est également un levier actif : les séances se tiennent autant que possible en salle informatique, et les professeurs sont invités à déposer régulièrement sur Pronote les ressources nécessaires (cours, exercices, manuels numériques), avec des consignes suffisamment explicites pour qu'un encadrant d'une autre discipline puisse guider l'élève efficacement.

Le « Coup de Pouce » : un espace complémentaire, ouvert à tous, chaque jour

En complément de Devoirs Faits, le collège a développé l'Opération « Coup de Pouce » : un espace de travail ouvert tous les jours, de 7h00 à 7h45 le matin et sur toute la pause méridienne de 12h00 à 13h30, sans inscription préalable ni obligation de présence.

Quinze encadrants se relaient sur ces créneaux (13 professeurs, 1 assistant pédagogique et la référente REP+). En moyenne, 12 élèves fréquentent le créneau matinal et 33 élèves la pause méridienne : des chiffres qui soulignent à quel point ce dispositif répond à un besoin réel pour les élèves transportés, qui arrivent tôt et pour qui l'établissement est, le matin, le seul espace calme disponible.

Cette année a vu la formalisation d'une Charte Coup de Pouce, affichée dans les salles et diffusée aux encadrants. Elle précise les règles du jeu : accès libre aux ordinateurs pour consulter Pronote, effectuer des recherches ou répondre à des exercices interactifs ; règlement

intérieur applicable sans dérogation ; possibilité pour un professeur principal d'orienter un élève vers le dispositif sur décision motivée.

Ce travail de formalisation n'est pas anodin : il contribue à une lisibilité et à une cohérence d'ensemble qui renforcent la crédibilité du dispositif aux yeux des élèves. L'un des effets les plus remarquables du Coup de Pouce reste l'émergence d'une entraide spontanée entre niveaux : des élèves de troisième accompagnent régulièrement leurs cadets de sixième, créant un tutorat intergénérationnel que personne n'a planifié mais que tout le monde encourage.

Ce que disent les élèves et les enseignants L'établissement s'est doté d'un outil de pilotage sérieux : chaque année, une enquête de satisfaction est conduite auprès des élèves et des enseignants encadrants.

Pour 2024-2025, 439 élèves et 31 professeurs ont répondu. Les résultats méritent d'être lus avec attention, car ils illustrent à la fois les forces et les marges de progression du dispositif. Du côté des élèves, 69 % estiment que les séances les ont aidés à mieux comprendre les devoirs donnés, et 71 % déclarent avoir mieux travaillé grâce à Devoirs Faits : des chiffres stables depuis 2022. La note moyenne attribuée au dispositif est de 6,5/10. Parmi les satisfactions exprimées : l'aide apportée par les enseignants, la possibilité de travailler en groupe, le fait de rentrer chez soi sans devoirs à terminer.

Parmi les points de tension : le bruit dans certaines salles, l'hétérogénéité des pratiques entre encadrants (certains ne laissant pas travailler à plusieurs), le placement du créneau en fin de journée pour certains élèves. Ces retours, loin d'être ignorés, alimentent directement les ajustements d'une année sur l'autre.

« Les professeurs n'ont pas la même manière d'expliquer les cours, donc avoir la version d'un autre professeur m'aide à mieux comprendre. » « Quand j'arrivais chez moi, j'avais le temps de m'amuser parce que je n'avais pas de devoirs. » « Ce qui m'a plus, c'est que quand on a terminé, on peut aller aider les autres. »

Du côté des enseignants, le dispositif est majoritairement jugé utile, particulièrement pour les élèves en difficulté, à condition que les groupes soient réduits. Ils pointent des besoins récurrents chez les élèves : l'organisation et la priorisation des tâches, les techniques de mémorisation, la reformulation des consignes, et le développement de la persévérance. Ce diagnostic commun nourrit directement les objectifs pédagogiques de l'année suivante.

Les défis en cours, les pistes pour demain La force de l'équipe est aussi de ne pas se raconter d'histoires. Deux chantiers sont clairement identifiés.

La qualité du prescrit numérique. Malgré les efforts accomplis, des élèves signalent encore l'absence de cours en ligne pour rattraper une leçon manquée, ou des consignes insuffisamment précises sur ce qu'il convient d'apprendre. L'enjeu est de taille : si les ressources ne sont pas disponibles sur Pronote, l'encadrant (qui n'est pas nécessairement le professeur de la discipline) ne peut pas guider efficacement l'élève. C'est un effort collectif qui suppose une adhésion de tous les enseignants de l'établissement, pas seulement des encadrants directs.

La fréquentation inégale du Coup de Pouce selon les niveaux. Si le dispositif enregistre une fréquentation réelle (en moyenne 33 élèves sur la pause méridienne et 12 sur le créneau matinal), celle-ci reste inégale selon les niveaux. Les sixièmes et les troisièmes, pourtant deux publics prioritaires à des titres différents, y sont moins présents qu'attendu. L'objectif pour l'année à venir est de mieux mobiliser les équipes éducatives dans leur rôle d'orientation et de prescription, afin que ces élèves trouvent davantage le chemin de cet espace qui pourrait leur bénéficier.

Conclusion : un modèle transférable ?

Ce qui fait la force du modèle d'Albert Lougnon n'est pas son originalité spectaculaire (chaque établissement a ses contraintes propres), mais sa cohérence interne : un cadre clair, une philosophie partagée, des outils de suivi réguliers, et une culture du retour d'expérience assumée.

La progressivité par niveau, le contrat trimestriel, les séances de rentrée sur les méthodes de travail, la charte du Coup de Pouce, l'enquête annuelle auprès des élèves et des enseignants : autant de leviers qui, pris séparément, peuvent sembler modestes, mais qui, articulés ensemble, produisent un dispositif solide et vivant.

Pour toute équipe souhaitant renforcer ou faire évoluer sa propre mise en œuvre de Devoirs Faits, l'expérience du collège Albert Lougnon offre des pistes concrètes et éprouvées, à s'approprier bien sûr en fonction des réalités du collège et de sa géographie.

Article rédigé à partir du bilan de pilotage 2024-2025 (juin 2025) et des échanges conduits lors de la réunion de bilan du mercredi 18 mars 2026.

Merci à Mme Cécile ROUX, professeure de mathématiques et coordinatrice du dispositif, pour la qualité et la générosité des échanges.

Retrouver le DIGIPAD mis à disposition des encadrant-e-s par Cécile ROUX
https://digipad.app/p/1307110/18ea6fdbcae

Merci à M. TAPPA, principal du collège, pour son accueil et sa disponibilité.

Retrouver les éléments de pilotage des équipes rencontrées dans le NUAGE dédié aux Devoirs Faits. https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/mttPg84F3EzBFQj